Envoyé en préfecture le 14/05/2025
Reçu en préfecture le 14/05/2025
Publié le
ID : 060-256003922-20250513-DEL20251305003-DE

Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Chaumont en Vexin
S IRS MONTAGNY EN VEXIN PARNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Délibération N° 2025-13-05-003

SEANCE du 13 mai 2025

DATE DE CONVOCATION
25/04/2025

DATE D'AFFICHAGE
25/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 6
Présents 4
Votants : 5

Objet : Tarif ACM 2025-2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le 14 MAI 2025

et publication ou notification
du 14 MAI 2025

Le Président,

Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Montagny en Vexin - PARNES - 60240

Loïc TAILLEBREST

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mai à 19 heures , le Conseil syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Montagny en Vexin, sous la présidence de Monsieur Loïc TAILLEBREST, Président

Etaient présents : TAILLEBREST Loïc, Frédéric RICHEVAUX, CATTET Jean-Luc, LAROCHE Pascal

Absents excusés : Sophie GESLAND pouvoir à Loïc TAILLEBREST, CROS-NIER Catherine

Monsieur Jean-Luc CATTET a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose la nécessité de fixer les tarifs de l'accueil collectif de mineurs à compter du 1er Septembre 2025 afin de répercuter les hausses du coût des repas fournis par la SAGERE au 1er Septembre 2025.
Il propose donc :

TARIFS AU 1Er Septembre 2025
Pause Méridienne (repas et garderie du midi) – Tarif Unique
Enfant (Maternelle)
Repas 3.60 € et garderie du midi 2.68 € soit 6.28 €
Enfant (Elémentaire)
Repas 3.67 € et garderie du midi 2.68 € soit 6.35 €
Adulte :Repas 3.67 €
Goûter : 0.80 €
Pour les autres prestations, c'est le barême de la CAF qui s'applique (Barême 2 pour les enfants domiciliés à Montagny-en-Vexin ou Parnes, Barême 1 pour les enfants extérieurs).
Les horaires de service se décomposent comme suit :
7 h – 9 H – Périscotôt
9 H – 12 H – Accueil de loisirs le mercredi et pendant les vacances
12 H – 13 H 30 – Pause méridienne
13 H 30 – 16 H 30 – Accueil de loisirs le mercredi et pendant les vacances
16 H 30 à 19 H 30 – Périscotard
Le service est fermé pendant les vacances de Noël et au mois d'Août.
Un vote a lieu.
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 5
La délibération est adoptée.

Le Secrétaire de séance
Jean-Luc CATTET

Le Président
Loïc TAILLEBREST
Le 14 mai 2025

Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Montagny en Vexin - PARNES - 60240